

ANNEXE .AMSTERDAM - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .AMSTERDAM

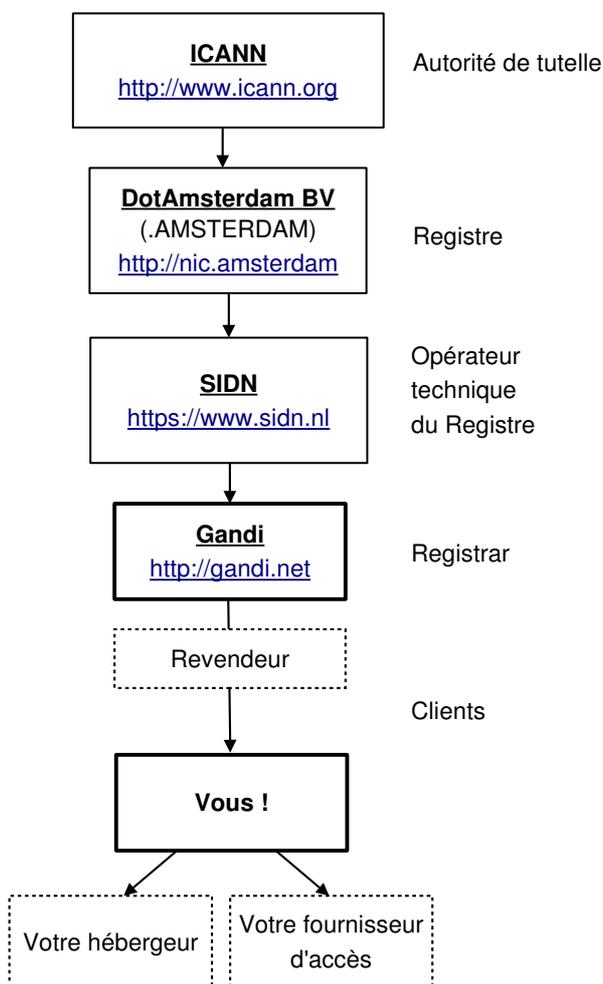
version n°1.0 du 24 avril 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .AMSTERDAM supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .AMSTERDAM.1. Autorité de tutelle et Registre

.AMSTERDAM est une extension générique dont le dessein est de promouvoir la ville d'Amsterdam. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .AMSTERDAM :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .AMSTERDAM.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .AMSTERDAM Vous reconnaissez avoir pris connaissance et

Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .AMSTERDAM, définies par l'ICANN et dotAmsterdam BV, consultables aux adresses suivantes :

- Règles de lancement : <http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEdNeHgXRUFEM>
- Termes et conditions : <http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEdOZUR0RUFM>
- Politique d'utilisation des noms de domaine : <http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEdOZUUzRUFM>
- Politique de traitement des données personnelles : <http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEdOZUVjRUFM>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .AMSTERDAM. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .AMSTERDAM est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/amsterdam>

Article .AMSTERDAM.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .AMSTERDAM se déroulera en 3 phases : Sunrise, Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 28 avril 2015 au 28 mai 2015. La période d'enregistrement limité réservée aux entités locales aura lieu quant à elle du 29 mai au 31 mai 2015. La période de Landrush se déroulera du 1er juin au 14 août 2015. L'ouverture générale est prévue pour le 1er septembre 2015. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise, durant la Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles

chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .AMSTERDAM.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/amsterdam/info>

Les .AMSTERDAM sont ouverts à tous.

Article .AMSTERDAM.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEdOZGRkRUFE>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (fichier « SMD » invalide ou révoqué, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine, ...).

Article .AMSTERDAM.6. Période d'enregistrement limité réservée aux entités locales

6.1 Règles d'éligibilité

Cette phase est destinée à permettre aux entités locales d'enregistrer leurs noms et des noms de lieux (par exemple de rue ou de quartiers) de leur municipalité. Ces noms sont déterminés par l'administration de la ville et alloués par le Registre. Les demandes d'enregistrement durant cette période ne seront pas possibles en ligne, Vous devrez Vous rapprocher du Registre pour ce faire.

6.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées à la discrétion du Registre.

6.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si le Registre refuse de Vous allouer le domaine en demandé).

Article .AMSTERDAM.7. Landrush

7.1 Règles d'éligibilité

Cette phase est ainsi conçue qu'elle donne la priorité aux organisations, entreprises et personnes physiques basés à Amsterdam.

7.2 Règles d'attribution

La période de Landrush est ouverte à tous mais en cas de pluralité de demandes, une hiérarchie sera établie entre les

candidatures comme suit :

1. Les demandes des autorités publiques avec une adresse physique à Amsterdam pour les noms sur lesquels elles ont un droit antérieur et dont elles peuvent en rapporter la preuve.
2. Les demandes d'enregistrement émanant des autorités publiques sans adresse physique à Amsterdam pour des noms sur lesquels elles ont un droit antérieur et dont elles peuvent rapporter la preuve.
3. Les demandes d'enregistrements émanant d'entités (entreprises et organisations) avec une adresse physique à Amsterdam pour des noms de domaine pour lesquels elles démontrent être titulaires de droits antérieurs, incluant de manière non limitative : des marques enregistrées avec l'Office Benelux pour la Protection de la Propriété Intellectuelle, ou l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI), des noms commerciaux ou dénomination sociales (incluant des variations claires et/ou des abréviations).
4. Les demandes d'enregistrements émanant d'entités (entreprise et organisations) sans adresse physique à Amsterdam pour un nom pour lequel elles sont en mesure de rapporter la preuve d'un droit antérieur : les marques enregistrées auprès de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle ou l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI), noms commerciaux, dénomination sociale (incluant des variations claires et/ou des abréviations).
5. Les demandes d'enregistrement émanant d'associations de la ville d'Amsterdam comme des associations de commerçants appartenant à une ère géographique nommée (rue, square, quartier ou autre) de la ville, la demande devant porter sur le nom de l'ère géographique en tant que nom de domaine.
6. Les demandes d'enregistrement de personnes physiques ayant une adresse physique à Amsterdam pour les noms pour lesquels ils rapportent la preuve qu'ils ont un droit antérieur : le nom de la personne physique.
7. Les demandes d'enregistrement émanant des entités (entreprises ou organisations) et des personnes physiques ayant une adresse physique à Amsterdam mais qui ne peuvent pas rapporter la preuve qu'ils ont un droit antérieur sur le nom.
8. Les demandes d'enregistrements émanant tant des entités (entreprises ou organisations) ou de personnes physiques qui n'ont pas d'adresse à Amsterdam et qui ne peuvent pas rapporter la preuve de leur droit antérieur sur un nom de domaine.

Le Registre contractera avec un agent validateur qui aura pour mission de traiter du processus de validation pour les demandes d'enregistrement de noms de domaine lorsqu'une pluralité de demandes se fait jour avec le rang de priorité détaillé ci-dessus. Les enchères seront utilisées pour déterminer qui parmi les candidats éligibles au même rang pourra prétendre à l'enregistrement.

7.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué.

Article .AMSTERDAM.8. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, durant la période de Landrush et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .AMSTERDAM.9. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/amsterdam> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la

possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .AMSTERDAM.10. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en périodes de Sunrise et Landrush, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .AMSTERDAM.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/amsterdam>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .AMSTERDAM.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous reconnaissez et acceptez également que le Registre puisse utiliser Vos données personnelles, ladite utilisation incluant le traitement, la copie, la publication, la modification et la mise à disposition grâce au service Whois de telles données, et l'autorisation donnée aux cocontractants et agents du Registre de procéder de même en conformité et en accord avec la législation applicable en matière de protection des données et de respect de la vie privée, avec pour seule fin de permettre au Registrar de proposer ses services d'enregistrement de noms de domaine en conformité avec les politiques de l'ICANN.

Article .AMSTERDAM.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .AMSTERDAM, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses

suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .AMSTERDAM.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .AMSTERDAM.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .AMSTERDAM.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour

une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .AMSTERDAM.16. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Vous devrez soumettre des informations fiables et à jour tel qu'indiqué dans les politiques du Registre
- Vous devrez mettre à jour et corriger toute information dont le Registre serait en possession pendant la période d'enregistrement d'un nom de domaine, en particulier Vous devrez maintenir tout au long de l'enregistrement une adresse e-mail fonctionnelle avec le Registre et le Registrar
- Vous représentez et garantissez que le nom de domaine objet de Votre demande d'enregistrement a été fait de bonne foi et continuera d'être de bonne foi, respectueuse des lois et que l'enregistrement ainsi réalisé n'enfreindra les droits d'aucune partie
- Vous devez participer de bonne foi à toute procédure décrite dans les politiques du TLD et en particulier les politiques de lancement, débutées par ou contre Vous ou des tierces parties qui ont soumis une demande d'enregistrement dans le cadre du programme de lancement
- Vous ne devrez pas user du domaine à des fins diffamatoires, contraires à l'ordre public la moralité ou illégales au vu de la loi et/ou de la réglementation applicables.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous reconnaissez que lors de toute demande d'enregistrement que ce soit durant la Sunrise, la période d'enregistrement limitée ou la Landrush, le Registre peut Vous demander de produire des informations incluant de manière non limitative Votre nom, des informations de contact et tout droit antérieur dont Vous pourriez être titulaire.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Vous dégagez également le Registre de toutes demandes ou procédures engagées par des tierces parties et devrez indemniser le Registre pour tout coût ou dépenses engagées ou dommages intérêts pour lesquels le Registre serait condamné résultant d'une action menée par une tierce partie sur le fondement que la demande d'enregistrement ou qu'un enregistrement enfreint les droits d'une tierce partie, est jugé contraire à la moralité, à l'ordre public ou est illégal au regard de la loi applicable.

Article .AMSTERDAM.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- si et quand le Registre ne détient pas des informations complètes et à jour tel que décrit dans les politiques du Registre ou lorsque les informations renseignées ne sont pas conformes aux politiques du Registre pour le TLD concerné
- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre, du management du TLD ou encore du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à

- ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.
- À la suite d'une décision rendue dans le cadre d'un différend ayant trait à la période Sunrise (SDRP).

-fin de l'annexe .AMSTERDAM-